

L'Action

Tombé dessus ! Escrasas lous ! (CYRANO)

LE NUMERO: CINQ SOUS
PAR AN: DEUX DOLLARS

DIRECTEUR:
JULES FOURNIER

MONTREAL
323, Rue SAINT-DENIS, 323
Téléphone: Est 1678

M. Rodolphe Forget et la Banque Internationale

Encore le "gambling" ! Encore les fausses représentations ! QUE VA FAIRE LE GOUVERNEMENT ?

On trouvera ci-après, touchant M. Rodolphe Forget et la Banque Internationale du Canada, un document qui pourrait presque à la rigueur se passer de commentaire. Il montre à lui seul, plus clairement que ne le feraient tous les articles, le rôle joué par M. Forget dans l'organisation de la fautive Banque, et d'abord comment cette entreprise n'a jamais été pour lui, comme la plupart de ses autres *schemes*, qu'une pure affaire de *gambling*.

Il montre ensuite que dans ce cas, comme dans celui du *Québec Railway*, M. Forget n'a pas hésité, pour trouver des actionnaires, à tromper indignement la confiance du public, et en particulier du public français.

Nous donnons plus loin la liste complète, au 30 décembre 1911, des souscripteurs de la Banque Internationale du Canada. Il y en a quelques centaines. M. Forget, dans son rapport au ministère des finances, les divise en deux classes: les actionnaires européens et les actionnaires canadiens. Il aurait pu encore d'une façon plus intéressante encore, à savoir: les actionnaires *bona-fide* — et les autres.

La plupart des souscripteurs d'Europe, sauf quelques exceptions, entrentainement dans la première catégorie, ainsi que bon nombre de souscripteurs canadiens. Mais les autres?...

Les autres, le document ci-joint le prouve à l'évidence, les autres étaient des *spéculateurs* et non pas des actionnaires sérieux. Ils prétendaient jouer sur marge comme à la Bourse, et rien de plus.

Is souscrivaient à cette condition, que M. Forget les garantit, pour une période de dix-huit mois, non seulement de la double responsabilité, mais encore de tout versement quelconque, sauf le premier 10 pour cent.

C'est ainsi qu'à certain moment l'on put voir par douzaines, principalement aux abords du parlement et dans les bureaux des *brokers*, des hommes sans ressources connues s'insérer parmi les actionnaires de la nouvelle Banque, qui pour \$10,000, qui pour \$20,000, qui pour \$30,000.

Rien de plus facile, en ce temps-là, que de devenir actionnaire de banque. Quelqu'un de l'entourage de M. Forget exposait un jour l'affaire avec une grande simplicité à un ami de l'*Action* — que nous pourrions au besoin nommer.

—Voilà, *entre* donc avec nous autres disait-il, achète donc des actions... Moi j'en ai déjà pour \$20,000 et je ne suis pas plus riche que toi. OÙ veux-tu que je prenne jamais \$20,000? Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Tu vas verser 10 pour cent comptant, Forget te répond du reste... Avec nos souscriptions, il s'en va trouver les Français et il leur fait tout de suite cracher six ou sept millions... Dans trois mois il met la Banque à la Bourse, les actions montent le jour même à 110 et nous doublons notre mise. Pourquoi ne pas profiter de ça comme les autres?...

On comprendra encore mieux ce raisonnement après avoir pris connaissance du contrat ci-dessous.

On se fera également, à la simple lecture de cette pièce, une idée de la vaste partie de *gambling* organisée dès le premier jour autour de la Banque Internationale par le trop fameux *plunger*.

Cependant les Français, mis en confiance par les listes de souscriptions rapportées du Canada, donnaient sans compter leurs millions...

Cependant le public canadien commençait à prendre lui-même au sérieux l'entreprise de ce *plunger* forcé du jour au lendemain transformé en banquier.

Cependant le gouvernement fédéral, quoiqu'après de longues hésitations, accordait à M. Forget les privilèges de banque qu'il sollicitait.

Nous donnons aujourd'hui la preuve que ces privilèges ont été obtenus grâce à des souscriptions qui, pour une partie du moins, n'étaient en aucune façon ce qu'on peut appeler des souscriptions *bona-fide*.

Et nous montrons en même temps aux intéressés de la Banque Internationale entre les mains de quel *gambling* sont engagés aujourd'hui leurs capitaux.

Le lecteur pourra d'ailleurs juger par lui-même de la portée du document que nous publions ci-après.

Nous mettons simplement ces faits sous les yeux du public — et du gouvernement. Que va dire le public? Que va faire le gouvernement?

JULES FOURNIER.

TEXTE DU CONTRAT SECRET INTERVENU ENTRE M. RODOLPHE FORGET ET LA PLUPART DES SOUSCRIPTEURS CANADIENS DE LA BANQUE INTERNATIONALE:

AGREEMENT entered into this 24th day of June 1911
BY AND BETWEEN
RODOLPHE FORGET, Esq., M. P., hereinafter referred to as "THE MANAGER" PARTY OF THE FIRST PART,
AND
THE UNDERSIGNED, hereinafter referred to as "THE SHAREHOLDER" PARTY OF THE SECOND PART.

WHEREAS it has been deemed advisable to form a syndicate for the resale in a proper and suitable manner of the shares of the BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA held by the shareholders of said Bank who wish at a later date to dispose of all or part of their holding.

WHEREAS it is imperative that such operation be conducted by a Manager of experience.

NOW THEREFORE AGREEMENT WITNESSETH:

- 1.—The Shareholder agrees to be a member of the Syndicate formed by the present for the resale of the shares of the BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA now standing in his name.
- 2.—Those shares will stand pooled for the purpose of said Syndicate for an irrevocable period of eighteen months.
- 3.—The Manager will have the right and will use it in his own discretion to dispose of the pooled shares in all or in part at any time during the above named period to the best interest of the shareholders providing that a net profit of at least \$10.00 (Ten Dollars) a share be obtained for said shareholders.
- 4.—The Manager will render account to the Shareholders from time to time of the sales made for the Syndicate account and same shall always be made prorate to the shares of all shareholders.
- 5.—Any shareholder will have the privilege at any time to withdraw from sale the part of his shares which would not have then been disposed of, but said part of his shares will stand pooled until the liquidation of the Syndicate and shall not be sold or disposed of by said shareholder during the life of the Syndicate under penalty of having his shares forfeited for the benefit of the members of the Syndicate.
- 6.—The Manager binds and obliges himself during the life of this agreement to advance in the name and for the account of the Members of the Syndicate all and every calls, except the first one already paid, which might be made by the BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA on the shares pooled in virtue of the present.

(TRADUCTION):
CONVENTION
CONVENTION intervenue ce 24 juin 1911
ENTRE
RODOLPHE FORGET, écuyer, député, ci-après désigné comme "LE GERANT", partie de la première part,
ET
LE SOUSSIGNE, ci-après désigné comme "L'ACTIONNAIRE", partie de la seconde part.
ATTENDU QUE l'on a jugé opportun de former un syndicat aux fins de revendre, de la meilleure façon qu'il conviendra, les actions de la BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA détenues par les actionnaires de ladite banque qui désirent se départir, à une date ultérieure, de leurs actions en tout ou en partie;
ATTENDU qu'il est de la plus haute importance que cette opération se fasse par l'intermédiaire d'un administrateur d'expérience,
IL EST REGLE PAR CETTE CONVENTION:
1.—L'Actionnaire consent à devenir membre du syndicat formé, par les présentes, pour revendre les actions de la BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA maintenant portées en son nom.
2.—Ces actions resteront groupées en poule ("will stand pooled") pour les fins dudit syndicat durant une période irrévocable de dix-huit mois.
3.—En aucun temps durant la susdite période, le gérant aura le droit, dont il se servira à sa discrétion, de vendre en tout ou en partie, aux meilleurs intérêts des actionnaires, les actions ainsi mises en poule ("the pooled shares"), pourvu qu'il obtienne auxdits actionnaires un profit net d'au moins \$10 (dix dollars) par action.
4.—Le Gérant rendra compte aux actionnaires, de temps en temps, des ventes effectuées pour le compte du syndicat, lesquelles ventes devront toujours être faites au prorata des actions détenues par tous les actionnaires.
5.—Tout actionnaire aura le privilège, en aucun temps, de retirer de la vente celles de ses actions qui n'auront pas encore été vendues, mais lesdites actions resteront engagées dans la poule ("will stand pooled") jusqu'à la liquidation du syndicat et aucun actionnaire ne pourra les vendre ou en disposer durant l'existence du syndicat sous peine de voir confisquer ses actions au bénéfice des membres du syndicat.
6.—Le Gérant s'engage et s'oblige à avancer, au nom et pour le compte des membres du syndicat, pendant la durée de cette convention, tous les appels de fonds — excepté le premier déjà payé — qui pourraient être faits par la BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA sur les actions mises en poule en vertu de la présente.

LISTE DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA, AU 30 DECEMBRE 1911.

SOUSCRIPTEURS EUROPEENS:		
NOMS	RESIDENCE	Nombre d'actions
Anchald, Jacques d'	Somme, (France)	300
Archibald, S.-G.	Paris	200
Arthez-Lasalle, A. d'	"	200
Avice, J.-H.	Sarthe	100
Aynard, J.-H.	Paris	3,000
Badarous, A.	"	50
Badel, Frères & Cie	"	900
Badel, Stanislas	"	300
Baer, Nathan	"	300
Banque Commercial de Bâle	Bâle, (Suisse)	2,000
Barbey, Georges	Paris, (France)	400
Baux, J.-L.	Rennes	25
Baux, Marie-J.-L.	"	100
Beaumont, Cte Ch. de	Paris	100
Beaumont, Ctesse Ern. de	"	200
Beauvisage, M.	"	500
Bejot, Henri	"	200
Bérenger, Raoul	"	300
Bernadec, Charles	"	100
Berthoud, Courvoisier & Cie	"	200
Bertin, Fernand	"	100
Bertin, Edouard	"	50
Bignon, Paul	"	800
Bonneau, Ernest	"	100
Bogert, Ernest-C.	New-York (Etats-Unis)	50
Bourdier, Léon	Paris, (France)	100
Bourmont, Cte Henri de	"	100
Boutier, Louis	"	100
Brenner, Docteur Aug.	Bâle, (Suisse)	50
Cabissol, Louis	Paris, (France)	200
Campbell, John	"	50
Carpentier, Veuve	"	50
Casati, François	Marseille	200
Castagne, Gabriel	Paris	20
Cathiard, J.	"	200
Chamberet, G.-J.-R. de	"	50
Chardon, J.-E.-L. de	"	50
Chedville, D.	"	1,000
Chéron, A.-L.-G.	"	200
Cherrier, E.-M.	"	1,000
Clavier, M.	Bordeaux	100
Clément, Jos.	Hâvre	120
Cie Française d'Etudes & Entreprises Coloniales	Paris	1,000
Couturier, Gustave	"	100
Dabadie & Cie	"	1,000
de la Barre, Dame B.	Cher	200
d'Aoust, Madame E.-B.	Paris	2,500
d'Aoust, O.-B.	Paris	17,990
Delos, Pierre	"	300
de la Valle, J.	"	200
Derigny, L.-P.-V.	Asnières	100
Dimpault, Georges	Paris	2,000
Dopter, Dr Ch.-A.-H.	"	55
de Douhet, J.-M.-J.	Nantes	100
Duboin, Eloi	Paris	300
Duboin, Jacques	"	500
Duboin, de la Chapelle & Cie.	Paris	1,500
Ducout, Henri	"	200
Ducout, Jacques	"	100
Dumoulin, Emilien	"	100
Duprey, F.-J.	"	50

NOMS	RESIDENCE	Nombre d'actions	Montant versé	Montant souscrit
Dupuis, Marie-Louise	"	100	1,000	10,000
Dupuis, Maurice-P.	"	100	1,000	10,000
Eckel, Charles	Bâle, (Suisse)	50	500	5,000
Ephrussi, Michel	Paris, (France)	1,000	10,000	100,000
Espies, Comte d'	"	200	2,000	20,000
Estrade, R.	Yorktown, (Sask.)	2	20	200
Ewald, Louis	Paris, (France)	100	1,000	10,000
Fauconnet, Gustave	Asnières	25	250	2,500
Fouassier, Docteur A.	Charente	100	1,000	10,000
Fray, Charles	Paris	100	1,000	10,000
Fray, Henri	"	100	1,000	10,000
Fressange, Cte S. de la	"	1,000	10,000	100,000
Friedmann, Adolphe	"	600	6,000	60,000
Fritz, Jean-Nicholas	"	100	1,000	10,000
Galliard, Frank & Cie	"	1,200	12,000	120,000
Gaon, Victor	"	50	500	5,000
Garcia, Feliciano	"	1,000	10,000	100,000
Gautier, Eugène	Seine	100	1,000	10,000
Gauthier, François	Paris	500	5,000	50,000
Goulden & Cie, Pierre	"	3,000	30,000	300,000
Gutmann Morel Kahn & Cie	Paris	250	2,500	25,000
Hemery, Marcel	"	100	1,000	10,000
Hermillon, A. Picolet d'	Grenoble	10	100	1,000
Hermillon, M. Picolet d'	Lamballe	4	400	400
Hesse, Alexandre	Paris	5	50	500
Hirtz, Frédéric	"	2,800	28,000	280,000
Hofstetter, Herman	Seine-et-Oise	200	2,000	20,000
Houquetis, Baronne, M. T.	Limoges	100	1,000	10,000
Houdouce, Emile	Saint-Malo	100	1,000	10,000
Hurtado & Cie	Paris	250	2,500	25,000
Iselin, Alfred	Bâle, (Suisse)	50	500	5,000
James, Léopold	Cannes, (France)	100	1,000	10,000
Jordan & Cie	Paris	100	1,000	10,000
Kessler, Anselme	"	50	500	5,000
Kiontz, Jérémie	"	50	500	5,000
Labhardt, Auguste	Bâle, (Suisse)	100	1,000	10,000
Labhardt, Théodore	Paris, (France)	500	5,000	50,000
Laboureur, Félicie	Garches	100	1,000	10,000
Lachez, Emile	Paris	50	500	5,000
Lacroix, Paul	"	400	4,000	40,000
Lafargue, Ch.-Louis	"	100	1,000	10,000
Comereau-Lamotte, S.-V.	"	300	4,000	30,000
Landras, Louis	"	50	500	5,000
Landry, Louis-Albert	Neuilly	20	200	2,000
Lannelongue, Dr Martial	Bordeaux	100	1,000	10,000
Laroche & Cie	Bâle, (Suisse)	100	1,000	10,000
Larroude, Laurent	Paris, (France)	100	1,000	10,000
Laroude, L.	"	100	1,000	10,000
Laurette, Vve Emélie-L.	Neuilly	1,000	10,000	100,000
Laurette, Lucien	Paris	300	3,000	30,000
Laurette, Marcel	Bécon-les-Bruyères	2,000	20,000	200,000
Lavaux, Comte J. de	Abbeville	200	2,000	20,000
Lavergne, Guillaume	Paris	40	400	4,000
Lebaudy, Paul	"	100	1,000	10,000
Lebaudy, Pierre	"	100	1,000	10,000
Lefèvre, Nauman & Cie	"	200	2,000	20,000
Legasse, Armand	"	100	1,000	10,000
Legasse, Louis	"	100	1,000	10,000
Legasse, St.-M.	"	100	1,000	10,000
Legue, Edgar	Charente	100	1,000	10,000
Lemire, Gaston	"	50	500	5,000
Lindet, Fernand	"	200	2,000	20,000
Lintz, J.-E.	"	100	1,000	10,000
Lintz, Madame R.-A.	"	400	4,000	40,000
Loiseau, Eug.	"	1,000	10,000	100,000
Lucas, A.-A.	Lille	800	8,000	80,000
Madaule, Isidore	Paris	50	500	5,000
Mante Frères, de Régis-Aimé	Marseille	300	3,000	30,000
Marchal, Hyppolite	Paris	50	500	5,000
Marchand, Berthe	"	75	750	7,500
Martin, Georges	"	300	4,000	30,000
Martin, R.-M.	"	200	2,000	20,000
Maurin, Marie	"	400	4,000	40,000
Meyer, Alb.	"	200	2,000	20,000
Le Commandant René de Monjou	Neuilly	200	2,000	20,000
Monteath, René	Paris	400	4,000	40,000
Montégudet, Robert	"	100	1,000	10,000
Morand, Philippe	"	1,000	10,000	100,000
Morelle, Georges	Puteaux	200	2,000	20,000
Morhet, Hubert	Paris	1,000	10,000	100,000
Mullot, Lazare	Paris	200	2,000	20,000
Nicolai, Karl	Bâle, (Suisse)	300	3,000	30,000
None, Emmanuel de la	Paris, (France)	50	500	5,000
Papillon, Ernest	Vincennes	125	1,250	12,500
Papillon, Paul-H.	Paris	50	500	5,000
Pérodin, Philippe	Paris	10	100	1,000
Petit, Paul	Roubaix	20	200	2,000
Petot, Charles	Asnières	55	1,000	5,500
Philippi, Robert	Bâle, (Suisse)	35	350	3,500
Pisa, Zaccaria	Milan, (Italie)	100	1,000	10,000
Plouenc, Marquis de	Paris, (France)	100	1,000	10,000
Prud'homme, Georges	"	500	5,000	50,000
Puig, Jules-J.-L.-T.	Vincennes	200	2,000	20,000
Radou, Georges	Paris	100	1,000	10,000
Ranst, Marquis Arnould	"	75	750	7,500
Reichenbach, Arnold	"	500	5,000	50,000
Ribacieu, Vve Thérèse	Gironde	100	1,000	10,000
Richedeau, René de	"	300	3,000	30,000
Rieux, Albert	Toulouse	500	5,000	50,000
Rolland-Dallon, marquis de H.-J.-M.	Paris	100	1,000	10,000
Rolland, Cte Robert de	Gironde	100	1,000	10,000
Rosenberg, Max.	Paris	700	7,000	70,000
Rosselin, Gaëtan	"	100	1,000	10,000
Rozaven, Cco. de	Bordeaux	200	2,000	20,000
Saint-Angel, Vicomte Maxilien de	Gironde	200	2,000	20,000
Saint-Léger, Paul de	Paris	500	5,000	50,000
Salenave, Georges	Bordeaux	200	2,000	20,000
Sautter, Raoul	Paris	300	4,000	30,000
Scoraille, Comte R.	"	100	1,000	10,000
Sigalas, Charlotte de	Marmande	100	1,000	10,000
Sigalas, Louis de	"	100	1,000	10,000
Simmler, Louis	Zurich, (Suisse)	700	7,000	70,000
Simon, Pierre-Adrien	Paris, (France)	100	1,000	10,000
Staebling, Alfred	Versailles	115	2,500	11,500
Stern & Cie, A.-J.	Paris	1,000	10,000	100,000
Sussmann & Rheins	"	250	2,500	25,000

(A suivre en dernière page)

L'AFFAIRE DU "QUEBEC"

Comme quoi M. Forget émettait sur la place de Paris, à 460-465 francs, des obligations de cette compagnie, première hypothèque PARTICULIERE, qui se vendaient à Montréal, dans le même temps, à 415-420 francs, première hypothèque GENERALE

EXTRAIT DE LA BROCHURE DU "MARCHÉ"

Article daté du mercredi 20 décembre 1911

Nous avons posé dans notre dernier numéro une question à M. Rodolphe Forget; nous lui avons demandé pourquoi ces obligations 1re hypothèque générale 5% — nous précisons — de la *Québec Railway Light Heat and Power Co.*, étaient traitées couramment à Montréal à un cours ne dépassant pas 420 francs alors qu'il a introduit à Paris, en février dernier, 26,000 obligations 5% 1re hypothèque particulière, qu'il y a fait traiter à 460-465, et qu'il émet en ce moment sur notre place 50,000 nouvelles obligations 5% 1re hypothèque particulière — encore — faisant partie d'une émission autorisée de 120,000 obligations — à 460 francs.

A cette question précise, il a dédaigné de répondre. Peut-être, avec son tempérament d'homme d'affaires trop américain et pas assez canadien, estimant qu'hommes et choses sont des marchandises qui s'achètent plus ou moins cher suivant la qualité et les circonstances, a-t-il cru qu'il suffirait de faire traiter ce point délicat de distributeur de publicité à journaliste?

Il se serait alors trompé, et d'autant plus grossièrement que j'avais eu soin d'appuyer notre question d'une *Causerie* écrite à l'intention de ceux qui tenteraient de se servir du Canada, comme on s'est servi d'autres pays, pour en ruiner la réputation et le crédit au profit d'intérêts personnels trop exigeants et trop pressés.

Il s'est trompé, parce que nous avons ce jour un programme, un but déterminé, dont rien ne pourrait nous faire dévier et qui dépasse singulièrement les limites de l'ideal d'un journaliste d'affaires, comme nous le démontrons, avec le temps, à tous ceux, quels qu'ils soient et aussi haut placés qu'ils soient, qui veulent faire du marché français le dépotoir des titres refusés ailleurs et considèrent les capitalistes de notre pays comme de bons nigauds incapables de discerner la valeur réelle d'une action ou d'une obligation.

Puisque M. Forget a dédaigné de répondre, me voici forcé, à mon regret de mettre les points sur les i. Je dis: à mon grand regret — parce qu'il m'est désagréable, pendant mon voyage, de jeter une pierre dans le concert de louanges qui, de Londres à Paris, retentit jusque dans les plus hautes sphères industrielles et financières chaque fois qu'on parle du Canada d'aujourd'hui.

Heureusement, j'ai montré suffisamment, je pense, la sympathie que je professe pour ce beau pays et pour son avenir et les Canadiens eux-mêmes, ne m'en voudront pas, j'en suis certain, de rappeler à la sagesse et à la prudence un homme, dont les efforts peuvent avoir les plus heureux résultats au point de vue de l'extension des bons rapports entre le Canada et la France, mais qui, en ce moment, paraît se laisser griser par un succès trop rapide.

A la dernière réunion du Conseil d'administration de la *Dominion Steel Corporation*, M. Forget s'est flatté de n'avoir qu'à lever la main (sic) pour obtenir en France tous les fonds qu'il voudrait pour les affaires canadiennes; le propos a été rapporté avec une pointe d'admiration résignée, mais un tantinet sceptique, par un journal canadien dont la direction passe pour ne point partager les opinions politiques de M. Forget. Quoi qu'il en soit, celui-ci réussit, sans doute, à convaincre les honorables membres du Conseil de la *Dominion Steel*, car ils lui promirent de l'admettre parmi eux comme administrateur.

Et, ainsi, peu à peu, grâce à l'appui de la France toujours confiante, M. Forget se serait en passe de devenir le Pierpont-Morgan du Canada.

Mais il suffit d'un grain de sable pour détruire l'équilibre du monde, et ce grain

de sable, M. Forget doit le redouter s'il ne maintient pas ses méthodes financières dans les limites de la plus stricte correction.

Certes, il pourra trouver, sur un signe de la main, tout l'argent qu'il voudra dans notre pays, mais il faut que cette main demeure nette.

Or, je regrette de devoir lui dire que les petites habiletés dont on se sert pour glisser dans les portefeuilles français les actions de la *Québec Railway*, d'abord les diverses catégories d'obligations émises, ensuite, ne rentrent pas, précisément dans la catégorie des combinaisons bien claires, bien droites, bien nettes.

Jusqu'à plus ample informé, je veux croire que M. Forget s'est laissé abuser par certains banquiers parisiens, habitués à traiter leur clientèle à la hussarde, mais dont il aurait tort de croire les procédés admis sur le marché français comme recommandables au point de vue professionnel.

Notre journal a dit ce qu'il pensait de l'affaire elle-même: la *Québec Railway Light Heat and Power Co.* repose sur des bases INDUSTRIELLES sérieuses.

Son capital-actions est de \$10,000,000 (53,000,000 francs). Elle a créé à la fin de 1909, pour \$10,000,000 (53,000,000 francs) d'obligations 5%, bénéficiant d'une première hypothèque générale sur tous les biens de la Compagnie, donc sur tout l'actif présent et futur, et dont les souscriptions ont reçu, à titre de bonus, une partie du capital-actions. Ce sont ces obligations qui sont cotées à Montréal entre 415 et 420 francs.

Le 15 février 1911, il fut émis 25,000 obligations nouvelles du type 5% également. Mais celles-ci n'avaient pour gage qu'une 1re hypothèque particulière — prenant rang après la 1re hypothèque générale — sur la première partie de l'embranchement Québec-Saguenay. Ces obligations ont été introduites au marché en France et s'y traitent entre 460 et 465 francs.

Enfin, actuellement, on émet 50,000 obligations nouvelles, toujours du type 5%, jouissant, elles aussi, d'une 1re hypothèque particulière — après la 1re hypothèque générale — sur le prolongement de la ligne Québec-Saguenay à construire — sur l'embranchement Québec-Eastern — à construire — et sur une usine génératrice d'électricité, à construire. — Ces nouveaux titres sont émis à 460 francs.

Il est certes inadmissible de faire payer au public français 460 à 465 francs, des obligations, aussi sérieusement gagées qu'elles soient, alors que les Canadiens n'attribuent aux obligations de la même Compagnie, ayant sur les précédentes un droit de priorité, qu'une valeur marchande de 415 à 420 francs malgré qu'ils aient bénéficié, par surcroît, de la remise d'un bonus en actions.

M. Forget a-t-il donc eu la naïveté de croire que ce détail échapperait à l'attention du marché français? Ou encore une fois sous quel jour imprévu lui a-t-on fait voir les moeurs financières dans notre pays?

Mais, à Paris, qu'il n'en doute pas, une pareille habileté quand elle est voulue est aussi durement qualifiée qu'au Canada!

Pourquoi avoir manqué de franchise? Pourquoi surtout, si on ne l'a point fait intentionnellement, avoir multiplié aussi légèrement les lacunes dans les prospectus d'émissions? Pourquoi n'y avoir point avoué carrément l'existence de ces premières obligations?

On me répondra peut-être que les publications ont été faites régulièrement au Bulletin-Annexe du *Journal Officiel*. C'est vrai, mais d'abord, qui, dans le public, lit ce journal et, surtout, en conserve les collections? Et comment ont été faites les publications?

La première de celles-ci figure au *Bulletin-Annexe* du 29 novembre 1909 et l'on a soin d'en omettre la mention dans les prospectus.

pectus d'émission: c'est une courte notice, non suivie des statuts comme le prescrit la loi. On y apprend que la Compagnie a été autorisée à émettre \$10,000,000 d'obligations "garanties par l'actif de la Société portant un intérêt de 5% l'an et remboursables en 40 ans."

Cette échéance de remboursement est erronée et cela permet de faire paraître une "Addition" dans le no du 16 mai 1910, où il est dit: "que les obligations que la Société est autorisée à émettre sont garanties par une première hypothèque générale sur tous les biens de la Société et remboursables non pas en 40 ans, mais dans 30 ans."

Naturellement, ceux qui n'ont mentionnés sur les prospectus d'émission que les *Bulletins-Annexes* des 16 mai 1910 et 27 novembre 1911, n'auront jamais pu deviner ce qu'étaient au juste les obligations dont il était parlé dans cette addition.

Dans le no du 12 décembre 1910, on récite que la Société "est autorisée à émettre \$10,000,000 d'obligations garanties par l'actif de la Société portant un intérêt de 5% l'an et remboursable dans 40 ans."

"On atténue donc la portée des mots "1re hypothèque générale", figurant dans le no du 16 mai précédent et l'on renouvelle l'erreur du 2 novembre 1909, en fixant à 40 ans, ce qui ne peut qu'augmenter la confusion du lecteur."

Et l'on ajoute: "Il a été émis jusqu'ici (sur les susdites obligations) un montant total de \$8,604,000."

"La Société est de plus autorisée à émettre 26,000 obligations 5%, remboursables à 500 francs dans 30 ans, en représentation de l'actif total de la Compagnie du Chemin de fer Québec-Saguenay, qui devient sa propriété exclusive."

Ces obligations spéciales sont garanties: 1. Par la ligne qu'elles serviront à construire d'une longueur de 56 1/2 milles. 2. Par la subdivision de 379,600 dollars, accordée par le gouvernement fédéral et qui sera versée au fonds d'amortissement. 3. Par la concession de 168,000 acres de terres, etc., etc. 4. Par la garantie générale de la Compagnie.

Voit-on l'habileté? Dans cette nouvelle insertion on omet adroitement la 1re hypothèque générale des anciennes obligations et on indique erronément 40 années pour la durée de l'amortissement; pour les nouvelles on fait ressortir l'amortissement en 30 années seulement et l'on met vigoureusement en relief toutes les garanties offertes, mais sur lesquelles, je le répète, les obligations primitives ont un droit de priorité.

La même tactique a été suivie pour la nouvelle publication relative aux cinquante mille obligations émises actuellement, dans le *Bulletin-Annexe* du 27 novembre 1911.

Eh bien, ce système, c'est de l'amoralisme tout pur et M. Forget serait mal inspiré s'il pensait réellement réussir dans cette voie, alors que les yankees eux-mêmes ont échoué dans notre pays.

S'il veut réaliser ses grands desseins, s'il veut trouver ici les appuis sans lesquels il le défie de mener son oeuvre à bonne fin, il lui faut abandonner immédiatement ces méthodes et revenir aux bonnes et saines traditions des grandes banques canadiennes et des hommes d'affaires sérieux du Dominion, qui se montrent jaloux à un tel point de la réputation d'intégrité de leurs pays qu'ils n'ont pas hésité, un instant, à donner sans aucune restriction leur concours chaleureux à l'idée de non confrère le *Financial News*, lorsque celui-ci a proposé récemment la création d'un Comité de contrôle financier, industriel et immobilier anglo-canadien.

Dans cette querelle, je n'ai voulu susciter aucune question personnelle. Je me place uniquement à un double point de vue d'intérêt général: 1. Celui des capitalistes français, d'abord, dont l'indulgence honnête et bon enfant a été suffisamment exploitée jusqu'ici; 2. celui de l'établissement de relations de bon aloi et surtout durables entre notre ancienne colonie et la France, car les deux pays ont tout à gagner, si l'accord est basé sur une bonne foi et une confiance réciproques.

Tel a été mon but; et si M. Forget me prouve que c'est aussi le sien et qu'il entend y conformer ses actes, je suis prêt à retirer ce que j'ai dit... quand il ne sera plus possible d'obtenir à Montréal des obligations 1re hypothèque générale de la *Québec-Railway* à 415-420, alors qu'à Paris on nous fait payer les obligations 1re hypothèque particulière à 460-465. (Mercredi 20 décembre 1911).

Auguste Rodin

(Du Journal, de Paris.)

L'Amérique vient de lui consacrer toute une salle au Musée Métropolitain de New-York. Copenhague est pleine de ses oeuvres. Prague, jadis, le fêta. L'Allemagne s'instruit à son école. C'est en France, peut-être, qu'il est le plus discuté, le plus mal compris. Un groupe de ses admirateurs s'est constitué pour demander à l'Etat de concéder au Maître l'Hôtel Biron, où il travaille chaque jour avec la ferveur d'un apprenti. En échange de cette faveur Rodin donnerait à la nation sa collection de dessins, des répliques de ses statues, ses maquettes originales, les merveilleux antiques rassemblés avec amour en sa demeure de Meudon. On doit souhaiter que cette entreprise réussisse et que nous ne laissions pas, une fois de plus, partir pour l'étranger (rappelons-nous l'exemple de la galerie Wallace!) un trésor qu'il est possible de retenir.

Je n'aborderais pas ce sujet à cette place s'il s'agissait seulement d'esthétique. Mais la carrière de Rodin comporte un enseignement. Cet artiste, dont les oeuvres atteignent aujourd'hui des prix effrayants, travailla, aux environs de 1880, à la Manufacture de Sévres, où il recevait trois francs par heure; dans l'engobe de pâte blanche, il dessinait ces vases délicieux où de subtils Amours disent les grâces de chaque saison, où s'échappent néréides et sirènes. En même temps, il s'attaque à la sculpture, dans un grand élan. Que d'efforts et que de luttés, depuis ses essais chez Barye ou Carrier-Belleuse, depuis ses premiers ouvrages à la Bourse de Bruxelles! Il s'affirme avec son *Age d'or* et son *Saint Jean-Baptiste prêchant*, contestés à leur apparition et, dès maintenant, classiques. Un professeur dont le nom s'est perdu, Lecoq de Boisbaudran, original bonhomme, très pénétré des traditions du dix-huitième siècle, l'a mis sur la voie en lui enseignant le respect scrupuleux du métier. Il se compléte par son observation personnelle. Il se fait à lui-même la règle qui dominera toute sa création; il aperçoit que, si tant de sculpteurs ont échoué, c'est pour n'avoir regardé qu'un seul aspect de leur modèle. Il prétend et il démontre que, pour obtenir le mouvement, la vie, il faut établir une série de profils, "se prouvant les uns par les autres" et se réunissant. Aussi ses bustes — portraits de Dalou, d'Antonin Proust, de Laurens, de Victor Hngo, de Puvis de Chavannes, de Clémenceau — sont-ils de purs chefs-d'oeuvre d'expression et de vérité. On les voudrait voir donnés en exemple dans nos écoles officielles.

Il a voulu plus. Maître du modèle, il poétise et dramatise la sculpture. Dans le marbre du *Baiser*, quelle grâce légère! Et n'est-ce pas un drame vivant que le groupe des *Bourgeois de Calais*? La passion anime l'ébaucheur; la laideur elle-même se transfigure par l'émotion de l'artiste qui la contemple. Aucune de ses oeuvres n'est en repos; le sujet agit ou pense, souffre ou se réjouit; le geste, accentué parfois, donne l'indication essentielle; tous les muscles s'y associent. Dans *L'Appel suprême*, dans *L'Invocation*, c'est le corps tout entier qui s'élançait ou qui prie. L'image enveloppe une idée, claire ou mystérieuse à demi. Rodin n'est jamais descendu à l'allégorie chère aux faux classiques. Il vivifie la forme ou l'idéalisme; c'est la forme qui le séduit. Témoin l'une de ses dernières oeuvres, le masque en pâte de verre qui représente les traits de l'actrice japonaise Hanako, merveille de fidélité et d'humaine harmonie.

En ces dernières années, Rodin nous apparaît sous un jour nouveau. Il se livre plus que jamais à ce goût passionné du dessin, si sensible dans toute son existence. L'exposition qui vient de s'ouvrir à Lyon éclaire cet aspect de son génie. Ces dessins sont de plusieurs sortes. Les uns révèlent un graveur minutieux. D'autres, contemporains de ses voyages en Italie, évoquent la Renaissance. Ils illustrent la *Divine Comédie*; ils se souviennent

de Léonard; ils reproduisent cette courbe de Michel-Ange sur laquelle Rodin médita longuement. D'autres, plus libres, plus hardis, semblent inaugurer une technique nouvelle. En les voyant, le public s'effare d'abord et s'insurge; on doit les comprendre cependant. Ce sont les recherches d'un sculpteur qui a la hantise de la profondeur; il veut protester contre la platitude et la maigreur de la décoration moderne. "Jadis, explique-t-il, au beau temps du gothique, l'artisan qui courbait une voussure sculptait dans son épaisseur. La lumière jouait sur les diverses faces et faisait vivre la pierre sans qu'elle se déplaçât." Le désir de reprendre cette tradition provoqua ces curieuses études: corps jeunes et sveltes que des étoffes enlaçaient; ondines qui simulent des rochers ou flottent entre les eaux, comme des plantes; femmes dont les lignes mobiles se concertent; cariatides qui s'efforcent; tritons luttant de toute leur ardeur; faunesses au jeu; bacchantes en fête; ombre qui glissent; bleus papillons de nuit qui se noient sous des teintes lilas; vivantes constellations. Influence japonaise, disent ceux-ci. Couleurs persanes, dogmatiques ceux-là. Rodin répond doucement: "D'un bout du monde à l'autre, la nature nous rapproche ainsi que fait la mer."

On peut aimer cette oeuvre ou la redouter; il en est qui l'injurient. Impossible d'en méconnaître la grandeur, l'originalité, la force. Après un tel labeur, cet artiste aurait le droit de voir disparaître les rançunes et les fanatismes qui ont déchiré sa vie. Notre jeune surintendant, en qui sont placées tant d'espérances, s'honorerait en nous donnant, malgré les difficultés que l'on soupçonne, un *Musée Rodin*. On y pourrait étudier l'évolution d'un génie qui s'éleva du métier le plus humble aux sommets de la pensée et de l'art; nous aurions cette joie d'admirer un grand artiste français en France, au lieu de le rechercher avec peine dans les galeries de l'étranger.

EDOUARD HERRIOT.
Maire de Lyon.



DE L'AVEU UNANIME

De l'aveu unanime des médecins, l'anémie, ou la faiblesse du sang, est incontestablement l'un des plus grands fléaux de nos temps. Pour combattre ce mal, si longtemps rebelle à tous les soins, la science a pu trouver enfin un remède efficace: c'est le quinquina. Depuis longtemps l'on connaît les merveilleuses propriétés du quinquina contre la faiblesse du sang et la débilité de l'organisme; par malheur le quinquina à l'état pur ne s'assimile pas et il fallut lui trouver un véhicule qui lui permit de pénétrer dans l'organisme. Après d'innombrables recherches on a enfin élaboré la formule, désormais célèbre, qui sert à la préparation du porto au quinquina. Le *Witt's Invalid's Port Wine*, le modèle de ces vins, opère ainsi, chaque jour, des guérisons nombreuses. Les milliers de malades qu'il a rendus à la santé sont là pour en témoigner et il est recommandé par les membres les plus sérieux de la Faculté. — En vente chez L.-A. Wilson et Cie, 187 rue Saint-Jacques; téléphone: Main 2957.



A BLUE BONNETS

Aleibiade assistait, jeudi soir, aux courses de Blue Bonnets. Il avait d'abord hésité à s'y rendre, incertain s'il pourrait y porter un habilement digne de la circonstance, mais à la fin Pamela finit par lui décider: — Il existe, lui dit-elle, des faux-cols merveilleux, des cravates qui sont un rêve, enfin mille choses dont l'habitant de Pittsburgh ou de Philadelphie n'a seulement jamais soupçonné l'existence. Tout cela se trouve chez l'ami Anatole, le chimiste et mercier des gens riches. Sa clientèle est immense, ce qui lui permet de vendre presque au prix coûtant. Aleibiade est allé chez Anatole, 81 rue Saint-Laurent. Il a rencontré X..., Y..., Z..., vous, moi, enfin tous les gens qui savent s'habiller.

L'ANTIQUE CITE D'UMMA

On croit que l'antique cité d'Umma, en Chaldée, vient d'être découverte par des Arabes nomades qui ont donné à des explorateurs des tablettes de marbre gravées en caractères cunéiformes. Ces Arabes ont aussi retrouvés des grains de blé conservés dans des vases depuis l'époque où Babylone était capitale du monde. Ces découvertes n'ont rien qui puisse nous surprendre, car nous sommes habitués à exhumer de temps en temps de ces antiquités respectées par le temps. Les grains de blé trouvés dans les pyramides germant comme s'ils avaient été récoltés l'année précédente et la chose a d'autant plus lieu de surprendre que nous savons combien la nature tend à tout corrompre. Il a fallu au génie humain bien du travail et bien des recherches pour découvrir le moyen d'empêcher le lait de se décomposer, mais il est enfin parvenu, grâce à la méthode d'homogénéisation mise en pratique dans la préparation du fameux lait *Laurentia*. Ce lait, d'une pureté sans égale, se conserve indéfiniment et, comme la crème qu'il contient est intimement mêlée aux autres matières moins lourdes, il est plus riche et d'une saveur plus agréable que le lait ordinaire. Tous les médecins le recommandent pour l'alimentation des enfants, car il a donné les meilleurs résultats à ceux qui l'ont employé. Vous pouvez le commander de votre épicer ou directement de la Compagnie Canadienne de Produits Agricoles, 21 rue Saint-Pierre; téléphone: Main 3152.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p.m., lundi le 17 juin, 1912, des missions pour la construction d'un édifice pour un bureau de poste, à Maisonneuve, Qué., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au sous-secrétaire, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour l'édifice d'un bureau de poste, à Maisonneuve, Qué."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au bureau de M. C. A. Reeves, architecte, 58 rue St-Jacques, Montréal, au bureau de poste de Maisonneuve, P.Q., ainsi qu'au ministère des Travaux publics, à Ottawa.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par O. R. DESROCHERS, Secrétaire.

Ministère des Travaux publics, Ottawa, le 23 mai, 1912.

N.B. — Le ministère ne recommandera aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, note qu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication. — 22860.

Gants Perrin

L'habileté professionnelle des meilleurs gantiers au monde garantit la coupe parfaite et la longue durée des GANTS PERRIN. Ils sont le complément obligé d'une élégante toilette.



L'ACTION est publiée par Jules Fournier, tous les samedis, à Montréal. Adresse pour la police: rue Saint-Denis, 323.

FEUILLETON DE L'ACTION

Jeanne l'Orpheline

PAR L.-P. FOURNIER

Que pensera ma mère, lorsqu'elle saura que je suis arrêtée, traînée devant les tribunaux! Quel chagrin PROFOND aura-t-elle à surmonter!

Survivra-t-elle à toutes les peines qu'elle aura si par malheur, la justice des hommes ne reconnaît pas mon innocence!

Si la vie est si amère lorsqu'on a pas de père, combien plus le sera-t-elle, si Dieu m'enlevait ma mère, se disait-elle à elle-même!

Dans l'après-midi, vers les deux heures, comme FUT APPELÉE, et Jeanne apprit en pâle et tremblante au banc des ac-

cusés.

Pas de défenseur, pas de témoins en sa faveur, en butte à la haine d'un accusateur sans honneur ni conscience; Jeanne mit sa confiance en Dieu qui se trouvait son seul défenseur, DANS CETTE CIRCONSTANCE.

Si Dieu éprouve ceux qu'il aime se disait-elle, je devrai sans doute me résigner à sa volonté.

Le fermier Savarin apparut dans la boîte aux témoins, et accusa LACHEMENT Jeanne de Bonnefont du crime d'avoir incendié sa grange, dont les pertes étaient estimées à cinq mille francs.

Il entassa mensonge sur mensonge.

Les preuves de circonstances furent interpellées (sic) d'une manière défavorable à l'accusée.

La haine que M. Savarin avait eue pour M. de Bonnefont le porta à se venger sur cette enfant innocente.

Comme l'accusée n'avait pas d'autres moyens que ses protestations, de se soustraire à l'accusation, et d'échapper à la condamnation, elle fut jugée et trouvée coupable.

Au moment où le juge prononçait une sentence de culpabilité, condamnant Jeanne de Bonnefont, à trois ans de captivité, à l'école de réforme, Mde de Bonnefont qui

avait eu vent du malheur qui était arrivé à sa fille, entra dans le couloir qui conduisait à la salle d'audience.

Jeanne ne cessait de répéter avec des cris de douleur: je suis innocente! je suis innocente!

Elle fondit en larmes, en apercevant sa mère vêtue de noir, à la figure troublée et amaigrie, s'avancer précipitamment vers elle.

DOTANT que ses larmes NE fussent un objet de douleurs pour sa mère, Jeanne s'essuya les yeux avec son mouchoir et essaya DE SE CONTENIR.

Elle sollicita la permission de parler à sa mère, du juge qui la lui accorda pour quelques instants.

Mde de Bonnefont se jeta au cou de sa fille et l'embrassa en la tenant serrée sur son coeur. La tête appuyée sur l'épaule de Jeanne, elle étouffait ses sanglots en tenant le coin de son tablier sur sa bouche.

Non! tu n'iras pas en prison, ma chère Jeanne! criait la mère.

Quel triste spectacle, pour tous les assistants!

Ces derniers ne purent s'empêcher d'exprimer des sentiments de sympathie, à la pauvre mère qui allait perdre l'objet de ses plus tendres affections.

La conversation entre la mère et la jeune fille dura près de cinq minutes.

Alors, le chef de police prit Jeanne par le bras et l'arracha de l'étreinte maternelle.

Mde de Bonnefont tomba évanouie.

Jeanne, le visage enflé par les larmes et la peine, suivit le chef de police qui la conduisit à l'école de réforme où le geolier lui indiqua la cellule qu'elle devait occuper.

C'est là qu'elle devait passer trois ans, qu'elle devait gémir et pleurer!

Elle fut glacée d'horreur, en apercevant les grilles de fer, et en entendant les portes se refermer derrière elle, LESQUELLES PRODUISAIENT un cri plaintif et lugubre, en glissant sur leurs verrous.

V

Pendant ce temps, Louis était au collège.

Il avait appris avec douleur, la nouvelle que sa soeur avait été injustement emprisonnée.

Il pria pour Jeanne, qui trouverait certainement beaucoup de difficultés (sic) à supporter le régime sévère de la prison.

Le chagrin que devait avoir sa mère, l'affligeait BEAUCOUP.

En effet, on supporte souvent, plus facilement ses peines, que l'on ne peut compter de voir souffrir les autres.

Il étudiait beaucoup, et ses maîtres ETAIENT BIEN SATISFAITS DE SON TRAVAIL.

Bien des fois, il aurait voulu se voir auprès de sa mère pour la consoler, lui aider; mais la reconnaissance qu'il devait à son protecteur, le curé de sa paroisse, lui faisait un devoir d'obéir à la volonté de son supérieur, qui ne lui permettait pas de sortir de crainte qu'il ne fut dérangé dans ses études.

VI

Je suis en prison...! en prison...! se disait souvent à elle-même, la pauvre Jeanne!

La pensée qu'elle était mise au rang des femmes de mauvaise vie et des jeunes filles vicieuses (sic) ou corrompues, était pour elle, un tourment indicible.

Mais sa confiance en Dieu était absolue; elle ne désespéra pas un seul instant; elle savait que Dieu peut faire changer les plus grandes épreuves qu'il envoie aux siens, en des biens inestimables.

Elle se rappelait que le curé de sa paroisse lui avait dit, bien des fois, que Dieu éprouve ceux qu'il aime!

Jeanne devait donc se soumettre à sa

sainte volonté et espérer en l'avenir.

L'Avenir...! L'Avenir...! Ce mot qu'elle avait entendu prononcer avec tant de tristesse, et qui causait jadis tant d'inquiétudes à sa mère, revenait à son esprit.

Que sera mon avenir! se demandait-elle!

Pauvre, point de père, déshonorée, que deviendrai-je?

Jeanne se laissait aller, à toutes sortes de réflexions, qui auraient apporté dans son âme le découragement et le dégoût de la vie, si elle n'eût pas mis finalement son espérance en Dieu.

Ses vertus angéliques devaient être éprouvées, afin de pouvoir mériter davantage.

La providence, qui règle tous les événements de la vie du monde, qui abaisse l'orgueilleux et relève l'humble de coeur, qui a fait de Joseph persécuté par ses frères, un homme puissant; qui a fait de Napoléon 1er le célèbre guerrier, un prisonnier qui dut trouver la mort dans son exil; la providence, devait un jour, récompenser Jeanne, de tant de sacrifices et de résignation!

(A suivre.)

Des vers de Verlaine

ECOUTEZ LA CHANSON

Écoutez la chanson bien douce
Qui ne pleure que pour vous plaire.
Elle est discrète, elle est légère:
Un frisson d'eau sur de la mousse!

La voix vous fut connue (et chère?);
Mais à présent elle est volée
Comme une veuve désolée,
Pourtant comme elle encore fière;

Et dans les longs plis de son voile
Qui palpite aux brises d'automne,
Cache et montre au cœur qui s'étonne
La vérité comme une étoile.

Elle dit, la voix reconnue,
Que la bonté c'est notre vie,
Que de la haine et de l'enfer
Rien ne reste, la mort venue.

Elle parle aussi de la gloire
D'être simple sans plus attendre,
Et de noces d'or et du tendre
Bonheur d'une paix sans victoire.

Accueillez la voix qui persiste
Dans son naïf épithalame.
Allez, rien n'est meilleur à l'âme
Que de faire une âme moins triste!

Elle est en peine et de passage,
L'âme qui souffre sans colère,
Et comme sa morale est claire!
Écoutez la chanson bien sage.

LES MAINS

Les chères mains qui furent miennes,
Toutes petites, toutes belles,
Après ces méprises mortelles
Et toutes ces choses païennes,

Après les rades et les grèves,
Et les pays et les provinces,
Royales mieux qu'un temps des princes,
Les chères mains m'ouvrent les rêves,

Maines en songe, mains sur mon âme,
Sais-je, moi, ce que vous daignâtes,
Parmi ces rumeurs scélérates,
Dire à cette âme qui se pâme?

Ment-elle, ma vision chaste
D'affinité spirituelle,
De complicité maternelle,
D'affection étroite et vaste?

Remords si chers, peine très bonne,
Rêves bénits, mains consacrées,
Oh! ces mains, ses mains vénérées,
Faites le geste qui pardonne!

Sagesse.

PAUL VERLAINE.

Pages oubliées

DEUX CONFESSIONS

III

Après ce bilan de la science positive, moins pressée de philosopher que de savoir au juste où elle en est, il sera curieux d'écouter la science supérieure, la Philosophie proprement dite, qui s'appuie sur le progrès des études physiques pour détrôner Dieu et diviser l'homme. Car en vain le savant du microscope et du scalpel avoue ses incertitudes et son impuissance: la Philosophie veut faire un dieu de cette créature qui ne se connaît pas elle-même, et qui voit le mystère de son être se cacher toujours dans des profondeurs plus obscures à mesure qu'elle s'acharne à le saisir. M. Scherer et M. Renan, docteurs en vogue de la philosophie "nouvelle," nous mettront à même de donner à cette philosophie son vrai nom, qui est fort ancien; et ce nom nous livrera le fond de la science, osons dire le fond du sac philosophique.

Faisons un peu d'histoire.
La vérité est une, elle repose sur des fondements immuables comme elle-même. Elle devra être vaincue dans le temps, en ce sens que la multitude des hommes pourront l'abjurer; mais ceux qui l'abjurèrent ne pourront la détruire. La défaite que subira la vérité ne sera autre chose qu'un voile jeté pour un instant sur des splendeurs toujours visibles aux regards des élus et destinés à un éclat éternel. Seulement, parmi les misères de ce monde, l'esprit humain ne sait et ne saura jamais à la fois ni toute la vérité ni toutes les raisons qui établissent la vérité. Là, sans doute, est le rôle providentiel de l'hérésie: *Oportet haereres esse!* Dans son effort perpétuel pour envelopper la vérité de ces ténèbres auxquelles il devra une heure de règne quasi absolu, l'esprit d'erreur contraint l'esprit de foi à implorer, à obtenir de Dieu les effusions de lumières qui éclairent davantage son œuvre infinie. L'histoire de l'erreur est l'histoire du développement de la vérité.

L'erreur a aussi son unité: dans ses formes multiples, elle est toujours la révolte de la raison et de la volonté de l'homme contre la raison et la volonté de Dieu.

Pour réprimer cette révolte, ondoyante et variée comme les replis du serpent, l'esprit de foi n'a jamais cessé d'étudier ses transformations sans nombre. Les ayant discernées, il les a attaquées et il les a vaincues. Souvent, comme aujourd'hui, l'esprit d'erreur s'est targué d'avoir enfin dérotté son patient adversaire. Il a crié que les sectateurs du Christ ne savaient rien, n'étaient que des endormeurs de la pensée, et qu'il était la Pensée, lui. Les Gnostiques ont dit cela; Plotin et Porphyre, Luther et Voltaire et mille autres l'ont dit; mais la réponse et la victoire n'ont jamais manqué.

Comme la vérité a ses faits certains et ses principes éternels, l'erreur a ses principes mobiles et ses faits supposés. Le sophisme s'établit toujours sur des traditions historiques fausses, sur une science qui ignore la nature, sur des notions que l'esprit accepte à priori, mais que la raison n'éclaircit point. Tels sont les instruments de l'erreur dans tous les temps, et ceux qu'elle emploie encore. Elle les dit nouveaux; tout au plus en a-t-elle remis à neuf quelques-uns! Ils ne feront pas un autre office, ils n'auront pas une autre destinée.

Toute l'histoire nous montre l'apologétique victorieuse.

Après quinze siècles, après avoir été vaincue, c'est-à-dire éclairée, malgré les dieux, malgré les sages, malgré les sophistes, malgré l'empire, et malgré les Barbares, tour à tour invoqués contre la vérité, lasse de tout frein, la raison de l'homme, par la voix de Luther, proclame son indépendance. Sans rejeter encore l'ordre surnaturel chrétien, elle nie l'Eglise infaillible et méprise les traditions: les apologistes des seizième et dix-septième siècles vengent l'autorité doctrinale et les traditions apostoliques; on voit s'élever cette grande école que résume Suarez, et l'hérésie, qui avait tant proposé d'étudier et de discuter, n'espère plus rien que de la force brutale. Contre la lumière, elle recourt à l'incendie. L'hérésie domina dans une partie de l'Europe, et elle affaiblit le sens moral des peuples mêmes qui, selon l'expression de Joseph de Maistre, parvinrent à la vomir. A-t-elle vaincu, cependant? Non. Elle a abjuré. Pour créer des ennemis au catholicisme, elle a cessé d'être chrétienne. En tant qu'hérésie, c'est elle qui est vaincue. Mais mourante, elle a enfanté un

ment au terme de la destinée humaine. Dieu gouverne l'univers, mais la prière est inutile et le miracle une impossibilité. Car les lois de la nature ne changent pas. Et les philosophes séparés saluent respectueusement l'Eglise, à condition de ne lui point obéir. M. Havin se tient là; cette théorie est juste à son niveau.

Plus logiques, les philosophes humanitaires nient à la fois, et la vie surnaturelle, qui est l'essence du Catholicisme, et le Dieu personnel de la philosophie séparée. Ils en font l'aveu sous une forme encore pudique, celle du doute; mais ce doute ne déguise plus rien: "Quand l'homme, ayant déchiré le voile et pénétré tous les mystères, contempera face à face le Dieu auquel il aspire, ne se trouvera-t-il pas que ce Dieu n'est autre chose que l'homme lui-même, la conscience et la raison de l'humanité perfectionnée?"

On a vu, par le compte rendu de M. Paul de Rémusat, jusqu'où l'homme "a déchiré le voile et pénétré les mystères." Dans la même Revue, M. Scherer estime que c'est assez — à peu près — pour nier que le Dieu vivant et personnel et défier l'homme. On y arrive par un mécanisme qui se résume en trois variétés "capitales et triomphantes." L'invention est de l'Allemand Hegel, qui l'avait prudemment embrouillée de beaucoup d'encre; mais on a su la clarifier pour la commodité des Français. Voici donc la pensée vivante et éternelle du philosophe allemand qui a trouvé... qu'il n'y a plus rien.

Première vérité de Hegel: "Le respect et l'intelligence des faits... N'ont-ils pas été... ce qui est, à pour nous le droit d'être... La place de chaque chose constitue sa vérité. Nous nous préoccupons moins de ce qui doit être que de ce qui est." On peut objecter que "la morale, qui est l'abstrait et l'absolu, trouve mal son compte à une indulgence qui est peut-être insupportable de la curiosité," mais qu'importe! Il est encore vrai que "les caractères s'affaiblissent pendant que les esprits s'entendent et s'assomplissent." Mais qu'importe encore!

Seconde vérité de Hegel: "Une assertion n'est pas plus vraie que l'assertion opposée, et aboutit toujours à une contradiction pour s'élever ensuite à une conciliation supérieure." Cette découverte du caractère relatif des vérités est le fait capital de l'histoire de la pensée contemporaine... Au Moyen Age, l'édifice reposait sur la foi à l'absolu... Il n'y avait alors ni doute dans les âmes, ni hésitation dans les actes, chacun savait à quoi s'en tenir. L'erreur était toute ici, la vérité était toute là. Aujourd'hui, rien n'est plus sûr pour nous ni vérité ni erreur. Il faut inventer d'autres mots; nous ne voyons plus partout que degré et nuances... Nous admettons jusqu'à l'identité des contraires... La vertu moderne se résume dans la tolérance, c'est-à-dire dans une disposition qui eût paru à nos ancêtres le comble de la faiblesse ou de la trahison."

Enfin, troisième vérité: "La contradiction est le principe d'un mouvement, et ce mouvement n'est pas seulement l'évolution des choses, il en est le fond. C'est dire que rien n'existe, et que l'existence est un simple devenir. La chose, le fait n'ont qu'une réalité fugitive... qui se produit pour être niée aussitôt qu'affirmée... Le vrai n'est plus vrai en soi."

Voilà le progrès philosophique! Voilà où le courant de la Raison et de la Science, dirige les esprits qui ne sont pas retenus dans le vrai par l'ancre du dogme catholique.

LOUIS VEUILLON.

Les Odeurs de Paris.

JOUEURS DE CROSSE

Je connais des joueurs de crosse qui sont bien découragés à l'idée que leur club va faire battre cette année. Leur doute fait vraiment peine à voir. Pourtant, ils n'en mourront pas tous. Beaucoup, en effet, au cours des dernières années, se sont amassés des rentes dans le sport et ceux qui savent en bien disposer pourront jouir d'une modeste aisance jusqu'à la fin de leurs jours. D'autres ont déjà tenté la fortune à la Bourse et vont certainement se ruiner. Les mieux avisés se contenteront d'un bon placement qu'ils pourront faire fructifier. On peut acheter, suivant ses goûts, un magasin, une petite boutique, ou tout simplement des terrains à bâtir. On n'a pour cela qu'à s'adresser à M. J.-B.-D. L'égaré, le courtier le plus étonnant de Montréal. M. L'égaré a ses bureaux 11 rue Saint-Jacques; téléphone: Main 6629.



Pâtisserie -- Confiserie Française

JOSEPH KERHULU

TELEPHONES : EST 799
EST 4928

Glaces - Sorbets - Petits Fours

Cuisine sur Commande

176, RUE ST-DENIS, 176

(Vis-à-vis l'Université)

LE BIBERON

—Je te dis trente-cinq fois "vache"! As-tu ton compte? Bourrique! Mauvais cœur! On a de l'argent, et ça vous refuse à boire sous des prétextes! Sors, qu'on voie ta gueule en biais, choléra, punaise et mou de veau! Sors, si tu es un homme! Je te crèverai le bidon et je te mettrai les tripes au soleil; on verra qui c'est qui est dans son bon sens!... J'y demandais poliment un demi-setier, et il m'a mis dehors!... Pourriture vivante! Je peux montrer ma carte d'électeur, moi!... J'y ai rien répondu tant que j'étais chez lui; maintenant, j'suis dans la rue; j'attends pour y bouffer ses boyaux. Sors, qu'on t'assasine, galvaudeux, crème de schnock et mal poli!...

Ainsi hurlait Torcheblave à la porte de M. Ponesty, débitant de boissons. Une foule entourait l'expulsé, foule que celui-ci prenait à témoin avec des gestes mélodramatiques et des trémolos mouillés dans la voix. C'était un pochard classé, vêtu d'un complet de confection tout neuf, trop large et aux manches trop longues pour son corps maigre d'alcoolique, ce qui, joint à un immense chapeau melon, lui donnait l'air d'un épouvantail à moineaux dansant sur son tuteur. Il avait une triste moustache, en chiendent, et des yeux pâles et troubles.

—Un demi-setier, reprit-il, et j'ai de quoi le payer, bonsoir de sort!

Il sortit un large porte-monnaie et en extirpa des sous qu'il jeta sur le trottoir. Un peintre en bâtiment les ramassa et les lui rendit.

—Pas la peine de les semer, ça ne pousse pas, fit-il observer. Prenez vos monnaies, papa, et allez-vous en donc. Allez-vous en donc, papa. Vous serez bien avancé quand on vous aura ramassé! Rentrez chez vous. Le marchand de vins a sa consigne: on lui défend de vendre aux personnes quand elles sont pauvres.

—Quoi c'est qu'il dit? demanda Torcheblave. Il a dit que j'étais pauvre? Tommerre! C'est un bistrot! J'vas le réduire en bouillie!

Le peintre se perdit prudemment dans la foule égayée. Et Torcheblave continua sa conférence en faisant des efforts désespérés pour tourner le bec-de-cane.

—Il m'a enflé, le cochon! Un client comme moi! Je lui en ai laissé des mille et des cent! Ponesty! Ponesty! Un demi-setier, vingt dieux! ou je passe à travers la glace. Co.! C'est que j'le connais. Sa femme l'a plaqué pour un coiffeur. Ah! mais, oui! Même qu'il a un lardon sans signature!... Elle avait soupé de ta gueule en biais, eh! mou de veau! Je l'approuve et je la bénis, aussi vrai que je m'appelle Torcheblave. Veux-tu voir ma carte d'électeur, co.?

A ce mot, M. Ponesty tourna vivement le bec-de-cane et parut sur le seuil de son débit. Il était gigantesque, et ses manches retroussées montraient des bras nus, musclés et redoutables.

—J'en ai assez, vociféra-t-il. Me v'là!

Mais, à la surprise générale, Torcheblave, ne tenant pas ses promesses, fila, d'un petit galop ramassé, les coudes au corps, couvert par les huées du peuple, qui apprécie le courage et se montre volontiers amateur de luttas gratuites. On le siffla, comme les Espagnols huent le taureau quand cet animal refuse sans noblesse l'hameçon des banderilles et l'épée du matador...

—Que je te repince! cria M. Ponesty.

La révélation de ses infortunes conjugales l'avait transporté de fureur; il était blême, et sa bouche tremblait. Torcheblave, à une centaine de mètres de son adversaire, eut une pauvre riposte: il se baissa, ramassa sur un tas une petite poignée de sable et la jeta mollement devant lui. Puis, avec la vague notion qu'il venait de se montrer inférieur à ses menaces, il reprit sa marche saccadée et hésitante. D'autres marchands de vins lui offraient leurs oasis parfumées d'absinthe

et de tabac. Mais il voulait boire chez Ponesty, pas chez un autre. C'était son idée: boire chez Ponesty, après lui avoir dit ce qu'il avait sur le cœur. Mais le moment, sans risquer d'être brutalisé, puis remis entre les mains des sergents de ville, pour lesquels il professait une terreur respectueuse. Il se plissa le front, et soudain, levant la jambe, se frappa le genou.

—J'ai trouvé! j'vas lui téléphoner! Et il zigzagua vers un bureau. Là, il demanda au préposé de le mettre en communication avec son ennemi, s'enferma dans une cabine et commença:

—Tu m'as dit: "Me v'là!" Eh bien, me v'là aussi, salut! On est deux hommes, l'un vaut l'autre; je crache dans mes mains, je t'attends de pied ferme et j'arracherai le foie avec mes dents, raclure de pelle à crotin!

Il continua sur le même ton pendant cinq minutes. Quand il s'arrêta, épuisé, il ne reçut aucune réponse. Il se trouvait d'ailleurs très bien dans cette cabine, heureux d'y exposer sa façon de penser sans courir le moindre risque. Crapule de Ponesty! Il avait peur, il n'osait pas souffler mot. Une telle victoire valait bien les quinze centimes du téléphone, le prix du demi-setier. Torcheblave, pénétré de bien-être et légèrement incommode par la chaleur, se laissa glisser et s'endormit incontinent. Le petit télégraphiste ouvrit bientôt et le secoua.

—Non, mais des fois! Il prend la cabine pour sa chambre à coucher, celui-là! Ouste!

Allô! gémit le pochard en ouvrant un œil. — C'est plutôt: "A la chopine!" que tu devrais dire. Faut filer; on ne vent pas de scandaleux, ici!

La casquette brodée d'argent de l'employé intimidé Torcheblave, qui esquissa un vague salut militaire, se leva et s'en fut. Un problème l'inquiétait: Ponesty l'avait-il entendu? Dans l'affirmative, tout allait pour le mieux; il avait eu le dernier mot, et cela suffisait à calmer son amour-propre. Mais s'il avait injurié le vide et insulté le néant? Il ne put supporter cette idée et pénétra, pour y réfléchir, dans un bureau de tabac, où il acheta un cigare. En essayant de faire fonctionner l'allumoir, il brûla le côté de sa moustache.

—C'est vo' fauté, dit-il, doux et navré, au débitant. Vous ne mettez pas de frein à vo' gaz! Une supposition que vous mettiez un frein, ces choses-là n'arriveraient maintenant?

—Allons, fit le débitant, faut noyer l'incendie; je te paie un verre.

—Histoire de ne pas vous contrarier, alors! Ça sera une mominette.

Les verres choqués, il reprit:

—Vous ne connaissez pas un nommé Ponesty? Si vous le connaissez, vous rigoleriez. Je viens de lui téléphoner. Qu'est-ce que j'y ai cassé, mon vieu! Et je n'ai pas que de la gueule, v's savez; pour ce qui est de la boxe française, je suis un peu là, et comment! Cet homme-là, il me révolutionne; je lui arracherai le cœur et je lui boufferai les tripes.

—Par téléphone? interrogea l'autre, ironique, et devinant qu'il s'agissait d'un confrère.

Torcheblave le regarda de travers, non sans avoir avalé son absinthe: on ne sait pas ce qui peut arriver.

—C'est pas encore, remarqua-t-il, un empoisonneur qui me fera reculer.

Déjà, il était saisi au revers par une

poigne véhémement.

—C'est bon, on cause, on parle entre copains! objurua-t-il. Voulez-vous que je vous dise, monsieur? Vous n'êtes qu'un petit brutal, et si c'est de cette façon-là que vous vous imaginez avancer vos affaires, vous vous trompez, croyez-en un commerçant!

Déjà, il valsait sur la chaussé, tandis que le collègue de Ponesty regagnait son comptoir.

—Mal élevé! reprocha Torcheblave. Et, du même galop dont il l'avait fui, il revint à Ponesty. Dès qu'il courait, il retrouvait son équilibre; même, il traversait avec une singulière hardiesse, sans se préoccuper des voitures, la dextre levée à la façon des bâtons blancs des gardiens de la paix. Il n'y avait pas à l'arrêter; il allait chez Ponesty avec l'obstination de l'ivresse, la volonté têtue d'un homme qui a une tâche sacrée et urgente à remplir. Et, tout en courant, il préparait son discours: "Feignant!... Je le traiterai de feignant, de moule à gaufres et de déchet." Fouetté de rage, il se sentait des forces nouvelles, de l'héroïsme, un besoin d'exposer sa hardiesse de mâle au public ébloui.

Mais il n'y avait plus personne devant la boutique de Ponesty. Il entra.

—Feignant...

Ponesty n'était plus là; il n'y avait qu'une petite borne, qui s'enfuit, épouvantée, en reconnaissant le pochard. Torcheblave eut un rire silencieux. Il était patron, à cette heure! Et il promenait autour de lui un regard de triomphe et de fier dédain, quand il s'arrêta, étonné: sur une haute chaise, fermée par une tablette sur laquelle traînaient une poutre en caoutchouc et un hochet en os, un bébé suçait un biberon. C'était le gosse à Ponesty, le "lardon" sans signature, qui restait là, très sage, ouvrant de grands yeux sur ce pantin qui gesticulait.

—A boire, vingt dieux! glapit Torcheblave. J'ai soif! A boire!

Le petit, lui dédiant un sourire affectueux, bégaya:

—A bouta... Aga...

Et il lui tendit son biberon.

Torcheblave connaissait les usages. Il remarqua interloqué:

—Ca, y a pas à dire, c'est comme il faut. Il donne de quoi qu'il a: il est plus convenable que son feignant de père...

Il prit le biberon et, rigolant de la bonne farce, appliqua la tétine contre ses lèvres. Le lait coula. C'était doux et frais, cela avait une saveur inconnue, cela mettait un parfum au gosier et un velours sur la poitrine...

—Na! murmura Torcheblave en posant le biberon, il en reste core un peu...

Toute sa rage avait tombé. Il aurait voulu partir sur une gentillesse. Alors, il sortit son porte-monnaie, mit trois sous sur la tablette, entre la poutre de caoutchouc et le hochet en os, sourit gracieusement au fils putatif de Ponesty et le quitta sur ces mots:

—Salut bien, messieurs dames!

HENRI DUVERNOIS.

Notre excellent confrère de Sherbrooke, *La Voix Libre*, développait dernièrement cette thèse, que si le français survit en Amérique ce ne pourra être que par la création d'une véritable littérature canadienne-française.

"Des écrivains comme Lozéau, disait-il, en attirant l'attention des Anglais instruits, font plus, pour la disparition des préjugés francophobes, que toutes les protestations du monde. Un écrivain canadien de l'envergure d'un René Bazin ou d'un Paul Bonrgret, par exemple, contribuerait au prestige de sa race dans une mesure à laquelle n'ont pu atteindre tous nos hommes politiques ensemble."

Voulez-vous manger mieux qu'à la table d'un roi ?

ALLEZ DINER LUNDI CHEZ

BONNEVILLE

AU CAFE SAINT-GABRIEL

(Angle Notre-Dame
et Saint-Gabriel)

Prix du repas : 35 cents

NATIONOSCOPE

Semaine du 17 juin 1912

"MARTYRE"

Drame en cinq actes

par d'Ennery

MATINEE TOUS LES JOURS

Voulez-vous passer pour
un homme élégant ?
OUI ?

Alors ne manquez pas d'aller vous faire habiller chez le meilleur tailleur de Montréal :

OSCAR LOISELLE

128, rue St-Denis, 128

Téléphone : Est 448

(Suite de la première page)

Table with columns: NOMS, RESIDENCE, Nombre d'actions, Montant versé, Montant souscrit. Lists names and amounts.

Table with columns: NOMS, RESIDENCE. Lists names and their residences.

Table with columns: Nombre d'actions, Montant versé, Montant souscrit. Lists numerical values.

sur leur présentation d'une liste assez complète de vaccinations. En un mot, c'est à l'aide de la terreur que l'on suggestionna les foules et que l'on fit pénétrer dans l'esprit des praticiens effrayés, menacés dans leurs intérêts matériels, la croyance en l'efficacité de la vaccine.

veste, pantalon et souliers. Mais pour que la chemise leur plaise il faut qu'elle soit de couleur vive: rose, rouge ou bleue. Il faut également qu'elle ait, à la hauteur du sein gauche, une petite pochette fermée par un bouton. Seuls, les indigènes serveurs d'Européens portent des chemises blanches ou de zephir, pour ressembler à leur maître.

SOUSCRIPTEURS CANADIENS:

Large table listing Canadian subscribers with columns for names, residences, and amounts.

Table listing names and residences of subscribers, continuing from the previous table.

Une fois entrée dans la pratique générale par les moyens qu'on vient de voir et par d'autres analogues, la vaccination dut songer à se fortifier dans son empire et à repousser les reproches trop motivés qu'on lui adressait de toutes parts. Ses partisans préféraient de toutes parts. Ses partisans préféraient de toutes parts.

"MERE ET MARTYRE" (Communiqué) Il nous fait grandement plaisir de relater ici le beau succès qu'a remporté, la semaine dernière, au Nationsseque, l'oeuvre magistrale d'Alphonse Daudet "L'Arlésienne".

LA CIVILISATION ENVAHISSANTE

On commence à se préoccuper des modes estivales pour messieurs... dans l'Afrique équatoriale. Or, savez-vous ce qui sera très porté cette année par les fashionables de là-bas?

Advertisement for LA GIE GAREAU - SAURIOL, FABRICANTS DE Livres Perpétuels à Feuilles Mobiles.

LA GRANDE SUPERSTITION. Ses moyens de conquête

Dans un précédent article (25 mai), nous avons vu par quel enchaînement de circonstances la lutte de la vaccine avait en Angleterre recruté ses premiers fidèles et ses premiers prédicants.

"Nous connaissons tous ce que valent les officiels, ce que font les officiels; ils manient fort bien l'encensoir sous le nez des puissants du jour, dans l'espérance que l'encens sur eux retombera plus tard sous forme de places, d'honneurs et de rubans."

Advertisement for Compagnie Générale Transatlantique, LIGNE FRANÇAISE, Service direct entre la France et le Canada.

Dans la brochure intitulée "Vaccinations et revaccinations obligatoires", le docteur Borne, un apôtre aussi ardent que peu scrupuleux de la vaccination, se charge de nous apprendre quelle sorte de propagande fut faite sous le Consulat et l'Empire.

Il raconte que les pratiques vaccinales n'eurent au début, comme garants et comme parrains, que des snobs et des gens du monde, des personnages politiques désireux de se poser en bienfaiteurs des humains.

Advertisement for U.-H. Dandurand, COIN NORD-EST des Rues Ste-Catherine [Est] et Cadieux. Includes an image of a building and text about real estate.